

Avis favorable à la prolongation de l'année
universitaire jusqu'au 31 décembre 2022

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 08 février 2022

Délibération 2022/02/CFVU – 13

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers donnent un avis favorable à la prolongation de l'année universitaire jusqu'au 31 décembre 2022.

Toulouse, le 08 février 2022



Le Président

Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 27
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0